



UNION INTERPARLEMENTAIRE

5, CHEMIN DU POMMIER
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - TELECOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL postbox@mail.ipu.org
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : INTERPARLEMENT GENEVE

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME New York, le 28 février 2008

Allocution prononcée par la sénatrice Monica Xavier au nom de l'Union interparlementaire

C'est un grand plaisir pour moi que de pouvoir prendre la parole aujourd'hui au nom de l'Union interparlementaire. Mon nom est Monica Xavier. Je suis sénatrice uruguayenne et Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP.

Monsieur le Président,

Hier, l'Union interparlementaire et la Division de la promotion de la femme de l'ONU ont organisé une réunion parlementaire sur le rôle des parlements dans le financement de l'égalité des sexes. Je tiens à remercier la Division de la promotion de la femme de sa collaboration. Cette réunion était la quatrième que nous organisons ensemble, à l'occasion de la réunion de la Commission de la condition de la femme. Je voudrais également souligner à quel point il est important pour les parlements de participer au travail de la Commission. Il est en effet capital que nous participions aux discussions qui ont lieu ici-même, à New-York, que nous prenions part aux débats et que nous nous enrichissions à travers ces rencontres, ces informations, ces échanges. En outre, il est important, en notre qualité de parlementaires, que nous regagnions nos pays respectifs avec pour mission de veiller à ce que les décisions prises ici soient suivies d'effet au plan national.

La réunion d'hier a été un grand succès - 50 pays étaient représentés, avec plus de 130 participants qui se sont livrés à un débat particulièrement animé et constructif.

Si vous me le permettez, je voudrais évoquer quelques unes des questions qui ont été abordées, ainsi que les résolutions qui ont été prises.

La question du financement est cruciale pour atteindre les objectifs nationaux et internationaux d'égalité des sexes.

Combien de fois nous parlementaires avons-nous voté des lois, approuvé des programmes, élaboré des plans nationaux en faveur des femmes, avec des objectifs clairs, sans pouvoir être sûrs qu'ils seraient correctement mis en œuvre faute des crédits budgétaires nécessaires.

Si l'on veut atteindre les Objectifs du millénaire et parvenir à l'égalité des sexes dans les différents pays, il faut définir des priorités et se donner les moyens financiers nécessaires. A cet égard, nous avons un rôle essentiel à jouer en tant que parlementaires. Dans la mesure

où il nous incombe d'adopter le budget et de contrôler l'action du gouvernement, il nous appartient, plus qu'à quiconque, de veiller à ce que les objectifs définis soient atteints.

Parmi le grand nombre de points qui ont été abordés hier, j'en évoquerai trois. Le premier concerne les budgets qui doivent intégrer une dimension « genre ». Il est en effet apparu clairement qu'il s'agit là d'un moyen très efficace de répondre aux besoins des hommes et des femmes. Il n'est pas nécessaire de définir un budget distinct pour les femmes, mais au contraire d'intégrer la dimension genre dans tous les processus politiques et économiques. L'une des résolutions prises hier vise donc à instaurer ou à renforcer ce type de processus dans nos parlements.

Aussi nous sommes-nous engagés, nous parlementaires hommes et femmes, si nos pays respectifs ne se dotent pas de budgets tenant compte des questions d'égalité des sexes, d'une part, à nous demander pourquoi et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement et à interroger les institutions nationales sur le sujet.

Le deuxième point a trait à la fonction de contrôle du Parlement. Pour être plus efficaces, nous nous sommes engagés à définir des objectifs, à défendre des positions et à suivre régulièrement la situation. Nous devons faire preuve de vigilance et étudier tous les moyens d'obtenir les ressources nécessaires pour financer l'égalité des sexes, et ne pas négliger la nécessité d'analyser l'incidence de toutes les mesures économiques et financières pour les femmes et les hommes. Il faut par conséquent que le Parlement soit plus actif et prenne des initiatives dans un certain nombre de domaines, à savoir : qu'il participe au contrôle de l'aide extérieure et ne craigne pas de prescrire des conditions favorables à l'égalité des sexes ; qu'il lance le débat et analyse l'impact des taxes et impôts, par exemple, l'impact des impôts indirects tels que la TVA, surtout pour les femmes ; qu'il fasse preuve d'imagination et qu'il n'ait pas peur, par exemple, d'affecter des fonds à des objectifs précis en matière d'égalité des sexes. L'une des expériences citées consiste à affecter les recettes dégagées grâce à la taxation de l'alcool à des programmes de lutte contre la violence faite aux femmes.

Enfin, le troisième élément a trait à la nécessité d'approfondir l'examen de nos lois et cadres juridiques, afin d'en faire disparaître les mesures discriminatoires. Il importe en effet de ne pas financer des programmes ou des systèmes préjudiciables à l'égalité hommes-femmes. Il a été longuement question entre autres du financement des partis politiques et de la nécessité de revoir leur fonctionnement interne qui est souvent discriminatoire à l'égard des femmes.

Pour faire changer les choses, il faut faire preuve de volonté politique et travailler ensemble. Les débats à la Commission sont très importants pour la société, mais il n'appartient pas uniquement aux gouvernements de transposer les engagements pris en changements effectifs. Les parlements font eux aussi partie du processus de changement. Nous avons d'ailleurs demandé instamment à la Commission de tenir compte dans ses conclusions du rôle des parlements dans ce processus. Les parlementaires et l'Union interparlementaire se sont engagés à faire connaître ces conclusions et à faciliter le changement dans les différents pays.

Permettez-moi pour finir de rappeler que nous avons présenté la nouvelle Carte des femmes en politique, qui rend compte de la situation mondiale au 1er janvier 2008. Cette carte montre que la parité est encore loin d'être acquise, puisque seuls 17,7 % des parlementaires et 16 % des ministres sont des femmes, et c'est sans parler de la présence

des femmes à des fonctions de décision élevées (chefs d'Etat ou de gouvernement), qui est encore plus faible.

Les disparités qui ressortent des chiffres sont étroitement liées à la disparité des ressources consacrées à la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes. La conclusion qui s'impose est donc la suivante : il faut redoubler d'efforts et multiplier les actions propres à conduire à l'égalité entre hommes et femmes.

Je vous remercie.